

Nature de l'acte : 8.3

N° 2025 09 972

Mis en ligne le ...17.09.25

**PROROGATION DE L'ARRÊTÉ N° 2025 09 940 EN DATE DU 1ER SEPTEMBRE 2025 RELATIF À LA CHAUSSÉE RÉTRÉCIE ET STATIONNEMENT D'UN CAMION NACELLE POUR TRAVAUX DE PEINTURE DES BOISERIES EXTÉRIEURES À LA VILLA GAZAGNE AU DROIT DU N° 1 AVENUE MARÉCHAL FOCH ET AVENUE MARÉCHAL JUIN**

**Le Maire de la Ville de Lourdes,**

Vu l'arrêté municipal n° 2025 09 940 du 1<sup>er</sup> septembre 2025 relatif à la chaussée rétrécie et au stationnement d'un camion nacelle pour travaux de peinture des boiseries extérieures à la Villa Gazagne au droit du n° 1 avenue Maréchal Foch et avenue Maréchal Juin du 15 au 17 septembre 2025 inclus

**Vu la demande de prorogation de l'autorisation du 17 septembre au 18 septembre 2025 inclus,**

Considérant qu'il est donné une suite favorable à la SARL PAU PEINTURE en raison du non achèvement des travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 - Prorogation**

Les dispositions prévues par l'arrêté municipal initial susvisé sont prorogées du 17 septembre 2025 au 18 septembre 2025 inclus.

**ARTICLE 2 - Recours.**

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé ou à compter de sa date de publication électronique.

**ARTICLE 3 - Application de l'arrêté.**

Madame la Directrice Générale Adjointe des Services et les agents placés sous son autorité, et Madame la Cheffe de la Police Municipale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lourdes, le 16 septembre 2025

Pour Le Maire,  
L'adjoint délégué.



Philippe ERNANDEZ

Notifié le .....

Par courrier recommandé envoyé le .....

Par remise en main propre

Par mail envoyé le 16/09/25

Je soussigné(e).....

Signature : .....

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Tribunal Administratif de PAU  
Cours Lyautey - 64000 PAU

dans un délai de deux mois.